

LES AVOCATS EN FRANCE EN 2017

publié le **02/10/2017**, vu **47 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHO](#)

Au 1er janvier 2017, 65.480 avocats exerçaient sur le territoire national. En 10 années, la profession d'avocat a augmenté de 37%. Le Barreau de PARIS est largement en tête puisqu'il représente, à lui seul, 42% des avocats français.

Au 1er janvier 2017, 65.480 avocats exerçaient sur le territoire national. En 10 années, la profession d'avocat a augmenté de 37%. Le Barreau de PARIS est largement en tête puisqu'il représente, à lui seul, 42% des avocats français.

La tendance à la féminisation se poursuit puisque les femmes sont largement majoritaires dans le barreau français (55.4%). Elles n'étaient que 49.4% en 2007.

Les avocats exercent massivement à PARIS comme collaborateurs (40%). Dans les autres barreaux, les collaborateurs ne représentent que 21.7% en moyenne. En revanche, 36% des avocats continuent d'exercer à titre individuel ce qui constitue le mode d'exercice le plus périlleux.

Parallèlement, le nombre de groupement d'exercice augmente de façon importante puisque, s'il y avait 5.417 groupements d'exercice en 2007, ils sont dorénavant 8.861 (52.8% de SELARL, 25.3% de SCP et 13.8% d'associations). Le nombre de SELARL a quasiment été multiplié par deux depuis 2007.

Il existe 8.209 mentions de spécialisation. Le droit du travail représente la première discipline d'avocat spécialisé (17.4%), suivi par le droit fiscal et douanier (11.2%), le droit des sociétés (9.7%), le droit de la Sécurité Sociale (9%) et le droit de la famille et des personnes (8.9%).

Enfin, la France est une terre d'accueil des avocats étrangers puisque 2.232 avocats étrangers exercent dont 75% à PARIS.

Ces chiffres confirment l'augmentation irrésistible du nombre d'avocats. Dans les autres pays européens le nombre d'avocats est beaucoup plus important (200.000 avocats en Italie, 150.000 en Espagne, 160.000 en Allemagne, 150.000 uniquement pour l'Angleterre et le Pays de Galle, ...).

La féminisation est inscrite, il suffit de regarder les amphithéâtres des facultés de droit. Enfin, la mobilité est également la règle. Il est dommage que les statistiques ne donnent pas le nombre d'avocats français exerçant dans l'Union Européenne et à l'étranger. On constaterait qu'il est important et notamment en Grande-Bretagne, ce qui posera clairement la question, après le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne, de leur sort.

Michel BENICHO